

LA RÉVOLUTION DES IDÉES

Daniel DROIXHE, **Une histoire des Lumières au pays de Liège. Livre, idée, société**, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2007, 410 p., ISBN 9-782874-560361, 32 €.

Dans une brillante synthèse, nourrie d'une vaste érudition développée tout au long de sa carrière, l'auteur retrace l'histoire intellectuelle contrastée de la principauté de Liège. Le miroir du marché du livre offre un angle d'approche particulièrement novateur. Gouverné par un prince-évêque, souvent partagé entre ses différentes possessions, entouré de chanoines, « les sultans de l'Église », ce petit État clérical offre une physionomie contrastée. La dévotion ostentatoire de cagots, la vénération à la Vierge s'enchaînent dans un tableau moins reluisant des mœurs liégeoises, dressé à la fin du XVIII^e siècle par Jolivet, un Français secrétaire d'ambassade en poste dans la petite capitale. L'obscurantisme règne largement, la ville ne possède qu'une modeste bibliothèque guère fréquentée. *L'Almanach de Mathieu Lansberg*, universellement connu depuis 1636, mélange conseils pratiques, histoires et anecdotes, et s'attache aux influences astrales qui pèsent sur le cours des événements. Voltaire ne manquera pas d'ailleurs de fustiger cet organe de la sottise.

C'est pourtant dans un tel creuset que se développe, au fil du siècle et à la faveur de contacts intenses avec la France, un mouvement d'idées qui permet de conclure que la révolution liégeoise de 1789 n'est pas une pâle imitation des événements de Paris. Au contraire, elle trouve des racines plus profondes dans tout le XVIII^e siècle liégeois. Ce sont celles-ci que Daniel Droixhe met à jour en scrutant un milieu particulier, celui des imprimeurs dont une grande partie de l'activité se nourrit de la contrefaçon d'auteurs français. Les faussaires se spécialisent même dans la production des premières « œuvres complètes » des grands écrivains contemporains, Voltaire, Helvétius, Montesquieu, Beaumarchais. C'est l'occasion de démêler le vrai du faux, de faire justice avec beaucoup d'acribie de certaines attributions en se fondant sur les éléments matériels du livre, telle l'ornementation typographique.

Le siècle des Lumières, dont l'historiographie française place la naissance vers 1680, est plus tardif à Liège. Les préludes se dessinent avec la paix ramenée par les traités d'Utrecht et de Rastadt (1713-1714). La production typographique locale ne reflète pas l'audace et les premières contrefaçons visent des ouvrages français dont l'orthodoxie ne peut être mise en cause. Davantage d'ouverture d'esprit se remarque cependant déjà dans certaines bibliothèques privées. À la faveur de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), des troupes françaises sont cantonnées sur les hauteurs de Liège. Leur présence amène l'autorité à renouveler sans grand succès les édits relatifs à l'imprimerie et la librairie. Ils n'empêchent pas la littérature philosophique de s'infiltrer dans les couches de la société liégeoise. Jean-André-François Bassompierre incarne alors la contrefaçon dans la principauté. Il accroît aussi la qualité de la typographie et de l'ornementation du livre.



L'arrivée de Pierre Rousseau (1756) et de son *Journal encyclopédique* bénéficie de la tolérance apparente au moins de quelques hauts personnages. Le périodique peut revendiquer une diffusion européenne. Il est même adapté en Italie, à Lucques, sous le nom de *Giornale enciclopedico di Liegi*. Dans les deux feuilles, le discours « encyclopédique » semble même parfois se teinter de matérialisme. Les docteurs en théologie de Louvain formulent une condamnation sans appel. Le privilège du gazetier est supprimé en 1759. Après avoir essuyé un refus dans les Pays-Bas autrichiens, Rousseau trouve alors la liberté nécessaire à Bouillon.

Dans les années 1760-1770, la propagande philosophique déferle sur Liège au rythme de l'essor dont témoigne la librairie locale. C'est « l'âge d'or des Bassompierre », grands pourvoyeurs de contrefaçons, bien présents sur les marchés étrangers, notamment à la foire de Francfort. Avec l'avènement de Charles d'Oultremont, la chasse aux mauvais livres reprend. Dans la pratique, le manque de zèle est manifeste. L'imprimeur Denis de Boubers, dont le commerce paraît florissant, accueille l'abbé Dulaurens dans sa demeure. La petite capitale constitue également un centre d'approvisionnement pour les colporteurs, qui y trouvent la littérature provenant de Hollande à destination de la France.

Entre tous se détache le règne de Velbruck (1772-1784), le prince éclairé et franc-maçon. Il encourage de multiples initiatives en matière d'enseignement, de santé publique, de lutte contre la misère par la mise au travail des indigents. Dans le domaine des arts, Léonard de France, le plus connu, mais aussi d'autres artistes témoignent des Lumières. L'événement majeur est sans conteste la création en 1779, sur le modèle des académies, de la Société libre d'émulation, destinée à secouer la torpeur intellectuelle de la principauté. Orientée à la fois vers des buts scientifiques et pratiques, elle réunit d'actifs artistes, savants et lettrés autour d'une bonne bourgeoisie qui se limite à un rôle de figuration.

L'« institution philosophique » avait ses imprimeurs dont l'activité est étudiée dans le détail. Défilent ainsi les figures de Clément Plomteux, Jean-Edmé Dufour, Jean-Jacques Tutot, Denis de Boubers et François Lemarié, qui s'engagent également dans la littérature utilitaire et populaire. Mais certains artisans mettent aussi leurs presses au service de la reconquête de la foi, éventuellement sous de fausses adresses. Parfois d'ailleurs les mêmes noms se retrouvent des deux côtés. Les multiples contrefaçons liégeoises de l'*Histoire philosophique et politique [...] des deux Indes* de l'abbé Raynal, ouvrage condamné par le Conseil du roi en 1772, donnent lieu à « l'embrasement le plus inévitable », minutieusement relaté par D. Droixhe.

Liège n'échappe pas au mouvement de retour à la nature qui se manifeste en France, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, à travers le genre bucolique et champêtre. Les imprimeurs de Boubers et Lemarié, gendre du premier, se font éditeurs de poètes français. L'histoire sentimentale à l'anglaise ou à l'allemande fait également une percée dans la cité épiscopale.

Tout au long du siècle, la littérature locale ou importée reflète ou conforte les tensions sociales qui agitent la principauté. Significatif est le succès remporté par le répertoire de Beaumarchais, qui incarne la résistance à l'arbitraire. Dès les années 1780, ce comportement est affiché dans plusieurs « affaires » qui secouent la principauté. L'« heureuse Révolution » est en marche, elle est loin de constituer « un accident imitatif de la France ».

Ce maître-ouvrage s'achève sur une riche bibliographie, de nombreuses illustrations, notamment de contrefaçons, et un utile index.

Véronique LE RU, **Subversives Lumières, L'Encyclopédie comme machine de guerre**, Paris, CNRS Éditions, 266 p., ISBN 978-2-271-06592-6, 20 €.

Sous un titre qui retient l'attention, Véronique Le Ru, maître de conférences à l'Université de Reims et spécialiste de d'Alembert, a rassemblé un florilège d'articles de l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert (1751-1772) mettant en valeur la portée subversive, voire révolutionnaire de ce texte emblématique des Lumières. Les trente-six articles choisis, annotés avec soin, sont encadrés par une substantielle introduction et une utile conclusion. Les annexes renferment la liste des Encyclopédistes cités, avec le signe ou la lettre qui les désignent dans l'*Encyclopédie*, et une chronologie de l'histoire de la publication.

L'auteur ne s'est pas contentée de rassembler des textes, elle rappelle comment on doit les lire, en appliquant les préceptes laissés par les Encyclopédistes, c'est-à-dire en suivant un ordre encyclopédique qui procède par renvois d'une entrée vers d'autres entrées. Les articles « Délateur », « Calomnie », « Hérétique », « Inquisition » forment un ensemble pour celui qui lit avec attention et dans l'esprit des promoteurs de l'*Encyclopédie*. Ainsi s'organisent des réseaux de textes et de réflexions sur le pouvoir politique, le pouvoir religieux, le luxe, l'esclavage... L'auteur se gardant de dégager une politique ou une morale encyclopédiste - qui n'existent pas - s'emploie, en s'appuyant sur les meilleures études et notamment sur le travail du regretté Jacques Proust, à faire apparaître des convergences dans le discours philosophique. Elle voit en définitive dans l'œuvre encyclopédique une redoutable machine de guerre dressée contre toutes les formes politico-religieuses de domination (p. 8).

On relira avec intérêt, à cet égard, l'article « Autorité », qui entraîna la première interdiction de l'*Encyclopédie* en février 1752, dans lequel se mêlent audace et prudence politiques. On découvrira aussi avec émotion les protestations contre l'intolérance et la vibrante dénonciation de l'esclavage ou des massacres de la Saint-Barthélemy.

Le lecteur d'aujourd'hui reste difficilement insensible à la force du texte encyclopédiste et au plaidoyer de l'auteur, qu'il ne suivra pas forcément toutefois dans toutes ses affirmations et toutes ses analyses. Dans les notes relatives aux articles « Délation » (p. 121) et « Saint-Barthélemy » (p. 122), il eût été utile, par exemple, de laver l'abbé de Caveirac (1713-1782) de l'accusation injustement portée par les philosophes, et nombre de commentateurs actuels, selon laquelle cet auteur aurait écrit une apologie de la Saint-Barthélemy. L'abbé de Caveirac a en fait publié une apologie de la révocation de l'Édit de Nantes, suivie d'une dissertation condamnant précisément les horreurs de la Saint-Barthélemy !

On peut également ne pas adhérer pleinement au projet de l'auteur qui procède d'un choix, qui comme tout choix est nécessairement réducteur. Celui de l'auteur met à juste titre l'accent sur la remise en cause des rapports de domination, mais les Lumières encyclopédiques méritent-elles pour autant le qualificatif de « subversives » ? Comme le précise l'auteur, notamment en conclusion, les Encyclopédistes, s'ils contestent dans plus d'un article l'ordre établi, restent avant tout des réformistes et des monarchistes et c'est à tort qu'on verrait en eux des révolutionnaires. L'article « Autorité politique » à lui seul dit bien les ambiguïtés de la pensée politique de Diderot et des Encyclopédistes en général.

Il faudrait également remettre en perspective leurs idées : les Encyclopédistes reprennent souvent des idées déjà en circulation : l'*Encyclopédie* est avant tout une formidable caisse de résonance. Ce que l'article « Autorité » contient de plus fort se trouve déjà, par exemple, chez le grammairien Girard (cf. *Les synonymes françois*) et même dans certaines thèses soutenues en Sorbonne en 1751. Le haut personnel politique de la



monarchie (le marquis d'Argenson, Malesherbes...) adopte parfois ces idées ou accorde sa protection à ceux qui les professent. On pourra également être heurté par certains commentaires historiques approximatifs de l'auteur sur la monarchie absolue ou la loi salique (p. 9).

L'initiative de Véronique Le Ru n'en mérite pas moins d'être relevée. Elle fournit un intéressant ensemble de textes toniques qu'on n'étudie guère plus et qui mettent en lumière la richesse, la complexité et la modernité de la pensée politique des Lumières.

Christian ALBERTAN

Janine GARRISSON, **L'Affaire Calas, miroir des passions françaises**, Paris, Fayard, 2004, 262 p., ISBN 2-213-62131-4, 19 €.

Spécialiste reconnue du protestantisme et du Midi toulousain, Janine Garrisson était bien placée pour signer un ouvrage destiné avant tout au grand public, qui remplit pleinement sa fonction, en rappelant le contexte toulousain, les protagonistes essentiels, les principaux épisodes et les traits majeurs de la célèbre « affaire » de 1761-1762, jamais totalement élucidée au plan judiciaire, mais devenue par l'entremise de Voltaire, avec celle du chevalier de La Barre à Abbeville en 1766, l'une des causes les plus emblématiques des Lumières, archétype de leur combat contre le « fanatisme » et en faveur de la tolérance religieuse.

Sans apporter de nouvelles révélations sur l'affaire elle-même, l'auteur la replace bien dans le cadre d'une grande ville parlementaire du Midi, marquée par le traumatisme de la Réforme et des troubles religieux de 1562, où la révocation de l'Édit de Nantes, en octobre 1685, fut « accueillie avec faveur et soulagement par les élites toulousaines de la robe et de la soutane » (p. 45), et dans laquelle les anciens réformés, comme la famille Calas, officiellement « nouveaux convertis » au catholicisme mais pratiquant leur culte en privé, étaient tenus dans la même suspicion que les anciens juifs ou *conversos* espagnols après la *Reconquista*. Le Parlement de Toulouse, historiquement deuxième de France par son ancienneté et l'étendue de son ressort, devait y jouer le rôle de l'Inquisition ibérique, en usant des mêmes références et de méthodes comparables.

La seconde partie de l'ouvrage, justifiant son sous-titre ambitieux, sinon un peu prétentieux (« miroir des passions françaises »), est la plus originale, dans la mesure où elle suit de manière argumentée et documentée la longue postérité de l'affaire, du XVIII^e siècle à nos jours, depuis son écho national et européen dans les décennies précédant 1789, à sa large exploitation contre l'Église catholique sous et par la Révolution française (la Convention décréta en l'an II l'érection d'une colonne commémorative au lieu du supplice de Calas), puis à son usage récurrent dans le cadre des conflits politico-religieux des XIX^e et XX^e siècles.

L'affaire Calas tint de fait une place de premier plan dans l'imaginaire et l'argumentaire révolutionnaire - ou contre-révolutionnaire. Marie-Joseph Chénier, qui avait révolutionné le théâtre français dès 1789 par son drame historique *Charles IX ou la Saint-Barthélemy*, devait signer un non moins contestataire *Jean Calas ou l'École des juges*, entendant « montrer aux spectateurs comment la justice aveugle de l'Ancien Régime se rend coupable d'une erreur judiciaire en condamnant à la roue un innocent » (p. 161) : la famille Calas y est représentée « comme l'a campé Voltaire », Jean Calas en héros à l'antique, refuse le suicide que lui propose sa femme ; les ennemis de la justice et de la tolérance figurent en « entités collectives » : le peuple toulousain « foule impie et fana-

tique » qui fait pression sur les juges, les « prêtres sanguinaires », des « juges égarés » et le fanatisme « impur, ce fléau des mortels ». Auteur proluxe bien oublié, Laya fit représenter en décembre 1790 un *Jean Calas* « tragédie », à caractère de drame bourgeois de l'époque, reprenant les thèmes de Chénier, de l'intolérance populaire due à l'ignorance et à la manipulation du clergé, des bons et mauvais juges, de la « vertu » de Jean Calas, d'un Voltaire « homme providentiel », œuvrant à la réhabilitation de la famille Calas. L'auteur évoque également la portée de l'iconographie de l'affaire, dès les années 1760 : les portraits sensibles des protagonistes ; la gravure de Carmontelle représentant la « malheureuse famille » réunie à la Conciergerie, comme « un groupe s'éveillant aux Lumières après un cauchemar » ; le tableau bien plus dramatisé du peintre et graveur allemand Chodowiecki, daté de 1768, *Les Adieux de Calas à sa famille*, toutes œuvres reproduites en estampes dans l'Europe entière, qui contribuèrent à la large popularisation de l'affaire et amplifièrent l'écho de la campagne voltairienne.

On ne peut donc que saluer la sortie d'un livre fort utile et efficace, d'une lecture aisée et agréable, remplissant parfaitement sa mission pédagogique et culturelle.

Jacques BERNET

Wyger R.E. VELEMA, **Republicans. Essays on Eighteenth-Century Dutch Political Thought**, Brill's Studies in Intellectual History, Leiden, Boston, Brill, 2007, 241 p., ISBN 978-90-04-16191-7, 99 €.

Ce livre rassemble plusieurs essais publiés par l'auteur de 1992 à 2006 dans différents ouvrages collectifs et revues, en anglais ou en hollandais, sur la pensée politique hollandaise au XVIII^e siècle. La plupart sont traduits en anglais pour la première fois, certains ayant été réécrits en partie pour le livre. Son intérêt est de mettre ainsi à la portée d'un grand nombre de lecteurs étrangers à la langue hollandaise une contribution importante à l'histoire politique de l'Europe au XVIII^e siècle. L'étude, qui fait état des travaux d'histoire et d'histoire des idées politiques les plus récents, témoigne du renouvellement de l'interprétation de l'histoire de la Hollande à cette époque, notamment de celle de la rupture révolutionnaire ; une grande partie émane d'historiens hollandais trop rarement traduits et peu connus en France, comme Haitsma Mulier, Joost Kloek, Joost Rosendaal, N. van Sas ou F. van der Burg, pour n'en citer que quelques-uns. La bibliographie (p. 215-238) montre l'importance de ce renouveau de l'histoire des Provinces-Unies et de l'exploitation de nouvelles sources depuis une vingtaine d'années. Wyger Velema, qui enseigne à l'Université d'Amsterdam et co-dirige un programme de recherche sur la République batave, travaille par ailleurs avec plusieurs groupes de recherche en histoire des idées, tant au plan national sur les notions socio-politiques de base, qu'au sein du réseau international d'histoire des concepts (HPSCG). L'intérêt du livre est donc au moins double, en proposant à côté d'une réflexion sur la pensée politique en Hollande au XVIII^e siècle, d'importantes remarques méthodologiques dans le domaine de l'histoire des idées politiques.

Une question traverse cette étude en profondeur des transformations qui ont affecté l'idéologie politique des Provinces-Unies du XVIII^e au XIX^e siècle sur fond de guerres et de révolutions, à laquelle l'auteur tente de répondre en conclusion : comment comprendre la mutation radicale et soudaine qui fait d'un État fier d'être républicain depuis plus de deux siècles, un petit État monarchique pathétique dirigé en 1806 par Louis Napoléon Bonaparte ? En effet, bien que les Pays-Bas n'aient plus au XVIII^e siècle le



rayonnement du Siècle d'or, ses habitants ont une perception très nette de ce qui forme leur identité par rapport aux autres États : la nature unique de leur constitution qui fait d'eux la première république d'Europe (chap. 1), tolérante et prospère, une république commerciale et pacifique, qui s'apprécie par contraste avec les États monarchiques et le modèle antique omniprésent de la république romaine. Le caractère exceptionnel de cette identité républicaine, renforcé par l'image qu'en donnent les étrangers, les pousse à avoir une haute idée de leurs libertés politique et religieuse gagnées de haute lutte et les fait considérer le régime républicain comme supérieur à tout autre.

Chacun des chapitres analyse une composante majeure de la pensée politique hollandaise, à travers l'évolution des principaux thèmes et des concepts autour desquels s'est construite l'identité républicaine des sept provinces : l'évolution de l'anti-monarchisme (chap. 2) qui rejaillit sur le problème spécifique au système politique hollandais, celui du stathoudérat, qui deviendra une source de divisions profondes entre le parti Orangiste et les patriotes. Le courant d'opposition déjà exprimé au début des années 1660 par Johan et Pieter de la Court, et qui se poursuit de Lieven de Beaufort (*Traité sur la liberté*) à la République batave, se développe sur un répertoire standard repris par le mouvement patriote sur un registre classique contre Guillaume V et sa cour. L'analyse du langage politique du début du siècle jusqu'ici moins étudié (chap. 3), permet de cerner l'évolution du langage du républicanisme et d'analyser les composantes de l'idéologie des patriotes à la fin du XVIII^e siècle, notamment par comparaison avec le républicanisme anglo-saxon. On voit comment les conceptions théoriques générales sont retravaillées dans le contexte politique des Provinces-Unies et mises en perspective avec les problèmes particuliers liés à la tradition républicaine et à l'évolution historique du pays, par exemple à propos du langage complexe de la civilisation et de la politesse (chap. 4). L'auteur dialogue avec les différentes traditions d'analyse en histoire des concepts - allemande et anglo-américaine surtout - tandis que la diversité des sources exploitées, des écrits théoriques aux débats parlementaires, aux périodiques (par exemple le *Hollandsche Spectator* de Justus van Effen) et aux pamphlets, permet de saisir les différents thèmes qui structurent l'opinion publique : de la perception du déclin au mythe de l'âge d'or du XVII^e siècle et aux vertus républicaines. L'analyse met en évidence l'influence de l'*Esprit des lois* (chap. 5) et de la lecture républicaine de Montesquieu sur l'agenda politique pour une redéfinition du républicanisme et l'évolution des arguments des différents partis.

Les chapitres suivants traitent de la crise et des conflits aigus qui marquent les dernières années de la République, autour du stathoudérat (chap. 6) et des concepts très disputés de souveraineté, de représentation et de liberté, notion centrale dans l'idéologie des patriotes (chap. 7). La fonction du stathouder était pour eux incompatible avec les principes républicains et le bien commun de la nation. La rencontre des Lumières radicales (Jonathan Israël) avec la théorie classique de la liberté, liée à la notion des droits naturels et de la souveraineté du peuple, dans le contexte de la guerre avec l'Angleterre, donne au patriotisme révolutionnaire sa forme explosive. L'auteur analyse dans le discours des patriotes l'expression des idées force des années 1780, autour du refus de l'ordre établi, et d'un programme de régénération radicale, et les arguments qui leur sont opposés par les conservateurs (par exemple Elie Luzac) dans une véritable guerre des mots (chap. 8). On constate que les arguments des patriotes s'appuient moins sur l'histoire de la Hollande que sur ce qu'ils considèrent comme les principes républicains de base dans une conception exigeante de la liberté, qui ne distingue pas la liberté civile de la liberté politique et défend la liberté d'opinion et le gouvernement populaire, c'est-à-dire un gouvernement confié à des représentants élus et révocables avec la participation des citoyens éclairés. L'étude fait état des avancées et des échecs de part et d'autre, des projets avortés et des réalisations

jusqu'à l'intervention française qui met fin à quinze ans d'instabilité politique. Une attention particulière est apportée à la chronologie de l'évolution des concepts généraux dans le contexte de l'histoire de la Hollande, ainsi celui de constitution lié à la crise interne (chap. 9). Les débats sur la nouvelle Constitution reflètent les difficultés que la République batave avait à résoudre.

Pourquoi les Hollandais ont-ils accepté soudain en 1806 ce qu'ils avaient le plus détesté jusque-là ? La plupart des historiens partagent la thèse avancée par N. van Sas, pour qui l'intervention croissante de la France aurait amené une transformation de la théorie politique révolutionnaire des années 1780 en un sentiment unique pour les valeurs patriotiques. Sans doute, les Hollandais n'avaient-ils guère le choix : mieux valait accepter une monarchie garante de leur indépendance et de leurs droits que d'être incorporés à la France ; la personnalité de Louis Napoléon a aussi joué (chap. 10). Les débats sur la Constitution qui avaient précédé son installation avaient tourné en grande partie sur la sauvegarde de l'identité républicaine du pays et la préservation de son indépendance. Après 1800, les tentatives de faire revivre la tradition républicaine ne correspondaient-elles plus au contexte ? Avec la pression de l'usure interne et du pouvoir français, c'est l'explication avancée par Wyger Velema, qui donne dans ce livre plusieurs essais neufs dans leur problématique en élargissant notablement les sources sur la pensée politique, des textes théoriques à la littérature périodique et pamphlétaire. L'étude reflète la richesse des travaux poursuivis depuis plusieurs années au plan national, sur le mouvement patriote et la République batave, et la vitalité de l'histoire politique à l'Université d'Amsterdam, qui développe depuis plusieurs années un programme ambitieux d'histoire des concepts de base de la république de Hollande.

Raymonde MONNIER

Géraldine LEPAN, **Jean-Jacques Rousseau et le patriotisme**, Paris, Honoré Champion, 2007, 538 p., ISBN : 978-2-7453-1516-8, 90 €.

Cet ouvrage interroge l'unité de la pensée de Rousseau par rapport à son objet d'étude, le patriotisme, et plus spécifiquement le sentiment d'appartenance patriotique associé à une réalité objective, la patrie, sentiment d'inspiration républicaine comme l'avait justement souligné Raymonde Monnier dans son ouvrage sur *Républicanisme, patriotisme et Révolution française* (Paris, L'Harmattan, 2005). Qu'en est-il donc de l'intégration affective de citoyens dans un système de valeurs patriotiques et de sa conjonction avec la politique ? Comment rendre compte de la nécessité d'un principe de liaison au tout, donc d'un principe d'unité, au croisement de l'idée de patrie et des principes du droit politique sous l'égide du républicanisme ? En quoi le contractualisme, l'ordonnement social et le républicanisme convergent ici dans le patriotisme par la fondation conjointe d'un sentiment d'obligation politique et d'un lien social affectif entre les citoyens ? Telles sont les questions que pose cet ouvrage. Il s'agit alors de mettre en évidence l'originalité de la réflexion rousseauiste, entre deux lignes d'inspiration, le courant jusnaturaliste et le courant républicain.

Plus généralement, Rousseau développe-t-il, une fois posée la centralité des questions autour du patriotisme, un républicanisme de droit naturel ? La réponse n'est pas simple, et Géraldine Lapan l'argumente à divers niveaux. Nul doute d'abord que Rousseau considère la république en tant que communauté de valeurs avec la primauté du *vivre civile*, à l'exemple du républicanisme italien classique. Mais une telle revivification de la



tradition classique passe par une anticipation moderne du sentiment national, ce qui induit une « conscience moderne » en appui sur la figure du législateur et une réhabilitation concomitante du politique. À ce titre, « instituer un peuple » selon la célèbre formule du *Contrat social* suppose le passage par une socialisation et une dénaturation propice à l'artifice. Ainsi précise Géraldine Lepan : « Autrement dit, c'est de l'aménagement des institutions autant que d'une réforme morale des mœurs qu'il faut attendre une rénovation de l'ordre politique. Ainsi faut-il mettre "la loi sociale au fond du cœur" et rendre les hommes, "hommes civils par leur nature et Citoyens par leurs inclinations" ou en d'autres termes, remplacer la contrainte par l'impulsion, orientée mais cependant non forcée, de la volonté » (p. 45).

Une volonté artificielle donc, propre à construire la communauté politique mais qui n'est pas dénuée de tensions entre l'intérêt particulier, centré sur l'amour de soi, et la volonté générale prise dans la quête d'une voie « toujours droite ». Les conjindre nécessite alors l'art du législateur, un art politique distancié de « la nature des choses », d'autant qu'« il n'y a pas de compossibilité naturelle des intérêts particuliers, et que le corps politique ne peut être inféré d'une extension naturelle sur autrui » (p. 32). Rousseau récuse donc « la loi naturelle » comme loi de la raison, telle qu'elle se présente chez les Encyclopédistes, et la déplace vers l'expression du sentiment, donc vers une force spécifique. Roger D. Master, dans son ouvrage magistral sur *La philosophie politique de Rousseau* (Lyon, ENS – Éditions, 2002), s'est longuement expliqué, textes à l'appui, sur ce point primordial du caractère non naturel de « la loi naturelle », une fois confrontée à « l'homme naturel » indépendant, et en conséquence son peu de pertinence face à l'apport de l'expérience de la vie politique.

De même, Rousseau récuse la socialité comme principe, pour l'inscrire dans le devenir d'une société elle-même non préétablie, ce qui introduit un débat sur l'existence ou non d'une sociabilité naturelle de l'individu. Il ouvre ainsi la voie à « l'institution artificielle de signes représentatifs » sous l'égide du législateur, et en appui sur le sentiment d'appartenance patriotique, récusant ainsi la notion de « société civile » qui se réfère selon lui à une société fermée et préétablie. De même il marque les limites du contractualisme, en adjoignant une dimension métaphysique et anthropologique à sa réflexion sur le terrain du patriotisme.

C'est là où intervient la nécessité d'une théorie des mœurs, que Rousseau partage par avance avec les penseurs des Lumières tardives, couplée à une théorie de la connaissance. Cela induit une critique du droit naturel dont il ne faut pas se méprendre sur le sens : cette critique vise plutôt le présupposé d'un principe d'humanité universelle au fondement de la société civile, désigné comme une fiction, et tend à déconstruire « le droit naturel de la société générale » pour mieux imposer la toute puissance du droit résultant d'une volonté générale non préexistante au contrat social, donc propice à l'artifice. Tout est ici affaire de fondement par la conscience – le moi – et le sentiment – l'amour de soi –, jusque dans les valeurs d'un citoyen porteur de droits, liberté, égalité, dignité et justice. Le modèle genevois n'est pas loin, comme l'ont montré par ailleurs Monique et Bernard Cottret dans leur biographie novatrice sur Rousseau (*Jean-Jacques Rousseau en son temps*, Paris, Perrin, 2005), ce qui induit la nécessité de penser la citoyenneté avec les conditions historiques qui la déterminent.

Plus précisément, la question des mœurs est au centre de la revivification du républicanisme, voire de la création d'une nouvelle tradition républicaine dans la mesure où elle se situe au cœur du lien entre l'individu et la cité, le moral et le naturel. Elle redéfinit en effet la citoyenneté comme civilité sur une base phénoménologique, irréductible à une simple logique des passions. Elle joue donc un rôle fondamental dans la mutation-transformation de l'homme en citoyen.

Rousseau suit ici Montesquieu, précise Géraldine Lepan. Ainsi, s'il convient de prendre en compte la dynamique des passions, cela ne peut se faire que par sa transmutation en des « manières d'être », son positionnement dans une phénoménologie des mœurs située entre une métaphysique de l'individu social et une anthropologie de la nature humaine agissante. Partant de ces « manières d'être », le législateur les met en forme et les parachève artificiellement à l'aide des institutions politiques. S'il existe une sociabilité, c'est bien dans une telle attention aux mœurs, et non à une loi naturelle préétablie. Nous cheminons donc, d'étape en étape, sur une lignée républicaine où se combinent sans cesse le moral, l'affectif et le politique par toute une série de transmutations qui redonnent au droit toute sa dynamique propre, en le situant hors de tout présupposé, de tout figement préalable.

Précisons ici que la question de l'opinion publique est liée nécessairement à celle des mœurs, ce qui interdit de la réduire à un problème d'utilité publique, voire de contrôle des esprits éclairés, à travers des formes de sociabilité tels que les salons et les académies, comme tendent à le faire, selon Rousseau, Helvétius et d'Holbach. Il s'agit plutôt de penser, avec l'opinion publique, l'adéquation des mœurs à un art de maîtrise des passions, donc le lien à une éloquence écrite, si l'on peut dire, faute de tribunes publiques. La distance avec le paraître du public se veut alors maximale dans la mesure où l'opinion publique, une fois établie la transmutation des mœurs, est une auto-régulation, à l'encontre de toutes espèces de ligues et de partis contraire à la rectitude de la volonté générale.

Instituer le politique sur la base des « bonnes mœurs » nécessite alors l'existence première et obligée d'un individu isolé, monadologique à l'écart des sociétés particulières, voire de « la société civile », notion dont Rousseau conteste encore une fois l'heuristique. Un tel positionnement de l'individu rousseauiste au sein d'une anthropologie a été décrit avec précision par Luc Vincenti dans son ouvrage sur *Jean-Jacques Rousseau, l'individu et la république* (Paris, Kimé, 2001) : l'homme naturel se devant de s'attribuer à lui-même la matière de son propre devenir s'inscrit dans une perspective de perfectibilité au nom d'une liberté qui lui permet de choisir ce qu'il y a de meilleur en toute conscience de soi, son identité dynamique lui permettant alors de se lier au tout de la communauté, sans passer par autrui au titre de son amour de soi. L'idée de l'émancipation par une relation « naturelle » à autrui chère aux Lumières est donc sérieusement démonétisée.

Le modèle de cité vertueuse, animée par la foi républicaine et le sentiment patriotique, que Rousseau propose, relève ainsi d'un rejet des lumières, qui « loin d'émanciper, favorisent au contraire l'esclavage moral » (*Discours sur les sciences et les arts*) et de là se précise l'éloge de « la science sublime des âmes simples » (*id.*). Il s'agit d'affirmer le primat de la pratique, au sens d'une action conjointe des mœurs et de la politique par une réforme de la socialité adéquate à une réforme de la langue.

Il s'agit également de joindre le républicanisme à la science de la politique dont Géraldine Lepan décrit le lien à la religion civile, puis à l'éducation publique, sous l'égide encore une fois du législateur, avant d'en venir à la description minutieuse des différents sentiments de sociabilité - de déclinaisons du patriotisme au sens large -, qui en assure la cohésion

Une fois de plus, toute fondation du corps politique sur la loi naturelle est écartée au profit de la reconstruction des institutions sur la base des seules conventions « artificiellement » établies et leur ancrage dans le patriotisme. C'est dire aussi que « l'homme naturel ne peut délivrer l'essence de l'humanité. C'est son inscription dans l'ordre politique qui lui apprend à faire usage de sa raison et l'élève à la moralité et à la vertu » (p. 245), ainsi d'un usage qui forme une conscience apte à rendre effectif l'ordre moral, pratique. Là encore, c'est bien de théorie pratique dont se nourrit, si l'on peut dire, l'extension d'une sociabilité non assujettie à une société et une humanité préétablies.



Voilà donc un nouveau commencement, une nouvelle tradition que Rousseau propose en matière de républicanisme de droit naturel. Quelles nouvelles questions pose-t-elle ?

D'abord qu'est-ce qu'un peuple ? Il y répond par la célèbre formule du *Contrat social*, « l'acte par lequel le peuple est un peuple ». À ce geste d'auto-institution succèdent cependant divers sens du mot, entre unité et diversité, donc se dessine une polysémie inhérente à ses usages quelque peu flottants mais non-disjoints de la pratique. Géraldine Lepan les explore avec minutie à travers toutes sortes de manifestations du peuple, des langues à la musique en passant par le sol, le passé commun, le climat, etc., bref le physique et le moral.

Puis qu'est-ce que l'économie politique ? La réponse est tout aussi connue : l'économie est subordonnée au politique, la vertu républicaine passe devant le commerce. L'économie relève donc d'abord de valeurs d'usage promouvant les forces propres des hommes et des objets, ce qui amène Rousseau à condamner toute logique économique d'accumulation contraire aux manifestations de la vertu patriotique et à défendre l'indépendance économique au titre de l'homme devenu propriétaire pour être citoyen, ce qui valorise tout particulièrement le citoyen-laboureur, apte à incarner l'idéal d'indépendance.

Enfin qu'est-ce que le droit des gens, entre guerre et paix ? Point sur lequel Géraldine Lepan souligne longuement les limites de la réflexion politique de Rousseau, écartelée présentement entre un empirisme, au plus près des faits, et un artificialisme fondé sur « les vrais principes du droit de la guerre » avec au milieu, si l'on peut dire, la figure hautement patriotique du soldat-citoyen.

De cet ouvrage particulièrement dense et divers sur la pensée de Rousseau abordée en son centre par le biais du patriotisme, concluons, avec son auteur, que l'unité problématique d'une telle pensée nous renvoie conjointement à un empirisme qui n'a rien d'un réalisme de la raison et à un artificialisme qui n'a rien d'une abstraction, au titre de la prédominance constante du critère de la pratique, de l'usage et au plus près des conditions d'existences des phénomènes. Une phénoménologie du lien social, des mœurs, de la politique en fin de compte au fondement d'un républicanisme « intérieur », donc fondé sur « le système du cœur humain », où le droit est lié avant tout à un processus naturel de subjectivation.

Jacques GUILHAUMOU

Hans Erich BÖDEKER, Peter FRIEDEMANN, **Gabriel Bonnot de Mably. Textes politiques 1751-1783**, Paris, L'Harmattan, 2008, 347 p., ISBN 978-2-296-04606-1, 34.50 €.

La publication en français de l'anthologie consacrée par Peter Friedemann, dont la familiarité avec l'œuvre de Mably est ancienne, et Hans Erich Bödeker aux écrits politiques du bon abbé, mérite d'être appréciée à la hauteur de l'instrument de travail utile qu'elle représente. Si l'œuvre de Mably n'est plus aujourd'hui dans l'ombre qui la recouvrait quelques décennies auparavant, il n'en reste pas moins qu'aborder cet écrivain prolifique, dont Jules Isaac écrivit jadis qu'il avait été le véritable philosophe de la Révolution, est encore rendu malaisé en l'absence de synthèses effectives. Cet ouvrage présente en premier lieu l'avantage de fournir au lecteur une notice biographique étendue, fondée sur des ouvrages déjà anciens ainsi que sur deux colloques dévolus naguère au philosophe (*Mably, Table ronde*, Bochum 1987 et *Colloque Mably. La Politique comme science*

morale, Bari, 1995/1997). Une notice dont la première partie (augmentée par un « itinéraire de Gabriel Bonnot de Mably » publié en fin de volume) propose une présentation raisonnée des ouvrages de Mably qui complète heureusement, sur le plan de l'analyse (malgré certaines approximations dues peut-être à la traduction et génératrices de confusions entre date de rédaction et date de publication : ainsi *Du gouvernement et des lois de la Pologne* daté de 1781 dans l'introduction, et resitué par la suite plus exactement en 1770-1771 pour la rédaction), le choix chronologique de présentation des extraits retenus, choix justifié selon les éditeurs par ce jugement que « les œuvres de Mably sont un commentaire continu des crises de l'Ancien Régime et des discours politiques de l'époque ». La présentation des extraits, comprenant une courte introduction analytique et contextuelle (placée sous un chapeau récapitulatif ne renvoyant cependant qu'imparfaitement au classement analytique de l'introduction), une table des matières complète et indiquant la pagination de l'édition de référence (édition posthume des *Œuvres* parue en 1794 et 1795), rend la manipulation du volume aisée et pratique. On peut regretter peut-être que certaines de ces courtes introductions n'inscrivent pas davantage les textes dans l'ensemble de la production du moment (ainsi pour *Du gouvernement et des lois de la Pologne* où Rousseau par exemple n'est nommé qu'en note et sans que son texte, intimement lié à celui de Mably, ne soit mentionné), mais sans doute l'économie générale de l'ouvrage ne le permettait-elle pas. En revanche, la reprise critique des jugements émis sur l'œuvre de Mably avec le développement des recherches le concernant après la Deuxième Guerre mondiale, dans la seconde partie de l'introduction générale – Mably réformiste, sinon conservateur, ou progressiste, voire révolutionnaire – apporte un éclairage des plus utiles pour la riche bibliographie de fin de volume (extension de celle publiée en fin du volume 2 du *Colloque Mably. La Politique comme science morale*, Bari, 1995/1997). C'est donc en définitive un outil de travail très appréciable que nous livrent Hans Erich Bödeker et Peter Friedemann.

Marc DELEPLACE

Gabriel BONNOT DE MABLY, **Du Gouvernement et des lois de la Pologne**, introduction et notes par Marc Belissa, Paris, Éditions Kimé, 2008, 383 p., ISBN 978-2-84174-449-7, 31 €.

La Pologne est mieux qu'un cas d'école pour la philosophie politique des Lumières, ce que la publication exemplaire *Du gouvernement et des lois de la Pologne* de Mably que nous propose Marc Belissa, déjà éditeur dans les mêmes conditions des *Principes des négociations pour servir de préface au droit public de l'Europe* de 1757, rappelle opportunément. C'est à une véritable expertise que Mably, Rousseau, mais aussi Mercier de la Rivière et d'autres, se livrent relativement aux maux qui assaillent la république polonaise, puisque tel est situé son gouvernement dans l'échelle des régimes politiques de l'époque. Marc Belissa, dans une très riche introduction qui couvre un tiers de l'ouvrage, nous restitue avec précision les éléments du contexte dans lequel se déploient ces réflexions. Contexte international tout d'abord, puisque les textes de Mably sur la Pologne, qui composent ce recueil, écrits entre 1770 et 1776, encadrent le premier partage de ce pays par ses puissants voisins russe, prussien et autrichien. Un contexte pour la description duquel l'éditeur mobilise sa connaissance fine des questions de relations internationales, comme nous dirions aujourd'hui, questions qu'il a abordées sous l'angle de la philosophie politique du XVIII^e siècle dans un ouvrage précédent (voir *Fraternité universelle et intérêt national, 1713-1795. Les cosmopolitiques du droit des gens*, Kimé, 1998). Contexte



intellectuel et politique ensuite, lequel comporte deux aspects également mis en lumière ici : d'une part, l'active propagande, liée aux questions diplomatiques, qui conduit Voltaire ou les Encyclopédistes à prendre fait et cause pour le despotisme éclairé contre le sarmatisme polonais, quand Mably et Rousseau se portent au chevet de la République à l'appel des confédérés de Bar ; d'autre part, l'inscription de la réflexion sur la Pologne dans l'horizon plus large de la réflexion politique du siècle, et notamment de celle sur la nature du gouvernement républicain. Dans cette perspective, loin d'être un ectoplasme désincarné, la Pologne offre au contraire un terrain vivant pour le développement de projets de réformes qui sont autant d'expressions d'une pensée politique complexe et soucieuse d'efficacité. Trois positions s'affrontent alors tant en Pologne que parmi les « experts » qui se prononcent sur son cas, en partie selon qui les sollicite. Si le sarmatisme, forme idéologique originelle du « républicanisme » polonais, incarné notamment dans la triple institution de la monarchie élective, des confédérations et du *liberum veto* (ce dernier focalisant les plus vives critiques), ne paraît plus que la position rétrograde d'une aristocratie soucieuse de ses privilèges (l'existence du servage, question sociale qui n'est pas non plus ignorée des différents auteurs, contribue vivement au discrédit jeté sur ce républicanisme aristocratique), l'apologie d'un despotisme éclairé (p. 71), entrevu avec Stanislas Poniatowski et qui masque en fait les menées de la Grande Catherine, soutenu par Voltaire ou les Encyclopédistes, est contesté comme seule voie d'accès à la modernité par Mably ou Rousseau. Ceux-ci mettent plus volontiers leurs pas dans ceux du roi déchu, Stanislas Leszczynski (p. 49), qui ouvre peut-être en 1749 la voie d'un réformisme républicain partagé par les confédérés de Bar, réformisme qui, tel que repris et développé par Mably et Rousseau, pense la réorganisation républicaine comme refondation nationale (p. 111-112), ce qui ressort également du projet de Dupont de Nemours sur une éducation nationale, en 1774 (p. 82). Incidemment, les textes de Mably nous livrent enfin, au-delà du cas polonais, une réflexion sur le régime républicain et sur sa place à l'origine et dans l'évolution des sociétés politiques, questions essentielles dans l'ensemble de son œuvre, aussi bien lorsque l'analyse du républicanisme polonais s'éclaire, comme nous le suggère Marc Belissa, par « l'anarchie féodale » (p. 47), que dans l'effet d'écho que l'évocation du *liberum veto* et les confédérations comme formes du droit de résistance à l'oppression produit avec les passages des *Droits et devoirs du citoyen*, non publiés alors, consacrés à l'insurrection. Une réflexion qui s'inscrit nettement dans la perspective jusnaturaliste moderne pour qui « la réciprocité de la liberté entre les citoyens fonde donc l'égalité politique » (p. 94). Restituant les textes de Mably dans le très riche contexte des publications contemporaines sur la Pologne, appuyant son appareil de notes sur une bibliographie plus étendue qu'il ne le concède en introduction, Marc Belissa nous invite à une lecture fine de textes qui ne sont pas seulement réflexion spéculative, mais également actualisation des « promesses de liberté dans le champ de l'action politique » (p. 8).

Marc DELEPLACE

Pierre-Yves QUIVIGER, **Le principe d'immanence. Métaphysique et droit administratif chez Sieyès**, avec des textes inédits de Sieyès, Paris, Honoré Champion, 2008, 466 p., ISBN 978-2-7453-1617-2, 82 €.

Emmanuel-Joseph SIEYÈS, **Essai sur les privilèges et autres textes**, introduction et édition critique de Pierre-Yves QUIVIGER, Paris, Dalloz, 150 p., ISBN 978-2-247-07405-1, 25 €.

Confronté à la complexité d'un itinéraire intellectuel particulièrement long, des années 1770 aux années 1810, nous avons éprouvé plus d'une fois une certaine lassitude face aux problèmes d'interprétation globale de la masse des textes, en particulier inédits, laissée par Sieyès. Une collègue linguiste, Lia Formigari, avait alors répondu à nos doutes sur la quête d'une synthèse de la pensée sieyèsienne dans les termes suivants : « Des auteurs qui se confrontent à une réalité complexe empruntent des catégories hétérogènes mais compatibles pour décrire des phénomènes hétérogènes, mais coexistants ». Tel est bien le propre de l'impossible, mais nécessaire, reconstitution de la synthèse sieyèsienne d'un point de vue à l'autre, si l'on veut en apprécier la portée novatrice.

Nous nous y sommes exercé en matière d'ordre de la langue, dans une perspective de philosophie du langage et de créativité néologique, et plus récemment en matière d'ordre social, du côté de l'invention de la sociologie. Pierre-Yves Quiviger en fait de même dans l'ordre juridico-politique, et plus précisément dans le champ du droit administratif. Nous partageons alors avec lui un même constat : mieux on comprend le Sieyès métaphysicien, mieux on appréhende le contenu doctrinal de sa pensée politique et le rôle historique qu'il a pu jouer à certains moments de la Révolution française. La métaphysique du moi et de l'activité, qui l'opposera frontalement aux Idéologues, demeure bien le pivot de la compréhension de son œuvre. Sans *a priori* sur cette question, Pierre-Yves Quiviger, philosophe et juriste, y est venu aussi par une lecture de plus en plus approfondie des manuscrits philosophiques que nous avons transcrits et présentés dans les deux volumes *Des Manuscrits de Sieyès*, publiés chez Champion sous la direction de Christine Fauré, et auxquels il adjoint dans son ouvrage la transcription de notes dispersées sous forme de feuilles volantes.

C'est donc au titre d'une pensée de l'immanence que Pierre-Yves Quiviger unit les deux faces de son étude : d'une part, une métaphysique avec une fois de plus une part importante accordée à la philosophie du langage, d'autre part, la création du Conseil d'État dans le cadre de la réflexion constitutionnaliste de Sieyès. Ainsi l'accent est mis successivement sur le Sieyès philosophe, puis l'administrateur, en laissant à chacun son autonomie propre, tout en tissant des liens entre eux. Il en ressort une présence moins affirmée du Sieyès législateur-philosophe sur lequel nous avons mis prioritairement l'accent dans nos propres travaux. Sans doute du fait que Pierre-Yves Quiviger insiste plus sur l'immanence de sa pensée dans la lignée d'un empirisme radical (transcendantal) et d'un jusnaturalisme (rationnel) que sur son organicité adossée à un fort artificialisme. Ce travail d'envergure ouvre donc un débat sur la pensée de Sieyès dont nous souhaitons préciser quelques enjeux philosophiques et pratiques, tout en rendant compte de l'apport de ses analyses.

Pierre-Yves Quiviger confirme d'abord le fort enracinement condillacien de la pensée sieyèsienne, tout en déplaçant notre attention sur le Condillac de l'*Essai* plus que sur celui de ses derniers écrits comme nous l'avions fait. Il approfondit par ailleurs le rapport de Sieyès à Locke sur le thème majeur du fonctionnement de l'esprit humain. Nous retrouvons donc là un Sieyès soucieux, comme d'autres penseurs nominalistes des années 1770-1780, de réduire la métaphysique au problème de la connaissance humaine pour en conserver l'importance. Ce qui fait débat ici, c'est la place que Sieyès accorde ou



non au « signe d'institution » (Condillac), traduit dans l'institution active, par exemple l'Assemblée nationale. Faut-il alors s'en tenir à une ontologie relationnelle – une ontologie du fait plus simplement – qui nous écarte quelque peu de la pensée condillacienne du signe, ou voir plutôt chez Sieyès une ontologie sociale, par la mise en œuvre d'une modalité sociologique d'observation sociale adossée à la métaphysique du moi et de son activité, qui s'inscrit dans l'horizon de la dernière logique condillacienne.

Le présent débat rebondit à propos du transcendantalisme de Sieyès, une fois confirmé l'importance du paradigme Sieyès-Leibniz sur lequel nous avons précédemment insisté, et nous continuons à insister, même si Christine Fauré émet des réserves à ce propos (« L'abbé Sieyès, lecteur problématique des Lumières », *Dix-Huitième Siècle*, décembre 2005, n° 37, p. 191-207). Si Sieyès récuse bien tout sujet transcendantal, cependant Pierre-Yves Quiviger défend le maintien d'un transcendantalisme du toucher, ce qui nous renvoie à une certaine interprétation de la référence aux lois de la nature. Pré-positivisme, organicisme donc comme il le pense, ou « philosophie seconde des Lumières » mettant plutôt l'accent sur la requalification de la nature dans sa connexion avec les lois nécessaires d'un ordre social ouvrant à la virtualité, puis à la réalité, de l'artifice politique, hors donc de tout transcendantalisme, comme nous le pensons.

La suite du débat porte alors sur le rationalisme de Sieyès, fortement marqué lorsque l'on entre dans l'inflexion spinoziste de la pensée sieyèsienne, comme l'ont fait d'autres chercheurs mais de façon moins précise, dans la mesure où nous touchons là au plus près de la réflexion proprement administrative de Sieyès. À l'horizon du matérialisme dans lequel s'inscrit indéniablement Sieyès, la question reste de savoir si, pour autant, il propose une unité proprement rationnelle entre un entendement aux qualités heuristiques et une société politique en quête d'optimum légitimateur. Rien n'est moins sûr quand on voit que Sieyès, d'un manuscrit philosophique à l'autre, critique l'importance qu'accordent « les métaphysiciens depuis Locke » à la question de l'entendement au détriment d'une réflexion sur le continuum naturel de l'instinct à l'intelligence, via la liberté et la volonté. Ici revient le problème central de la connexion entre la réalité et la pensée, non pas dans un cadre rationaliste, mais dans la perspective d'un contrôle sémiotique de l'expérience humaine qui accorde une importance toute particulière au continuum entre la nature humaine et l'artifice institutionnel.

Dans la seconde partie de son ouvrage, après que Pasquale Pasquino (*Sieyès et l'invention de la constitution en France*, 1998) ait installé en première ligne Sieyès au Conseil constitutionnel, Pierre-Yves Quiviger en fait de même pour le Conseil d'État. Il s'agit alors de « décrire l'origine du Conseil d'État, et en faisant de Sieyès son principal créateur », donc de « décrire le rôle de Sieyès dans l'histoire du droit administratif français » (p. 222). N'étant pas juriste, nous n'allons pas entrer dans le détail de l'histoire d'une juridiction administrative tant en aval qu'en amont de sa création telle que la propose Pierre-Yves Quiviger. Notons seulement qu'au-delà du fait factuel de la création de Conseil d'État par la Constitution de l'an VIII, Sieyès y inscrit aussi une première philosophie du droit administratif.

En effet, conseiller c'est gouverner, à distance de l'exécutif, tout en laissant au législateur le soin de délibérer. C'est aussi se distinguer de l'administration qui se contente de gérer les choses publiques, et entrer dans la sphère de la pensée active du conseil au législateur, car il s'agit bien de faire de toute question pratique une question théorique, et vice-versa. Une telle approche du gouvernement comme pensée échappe à nos lieux communs volontaristes : elle est d'autant plus difficile à appréhender, et c'est un des grands mérites de Pierre-Yves Quiviger d'essayer de nous en faire comprendre l'actualité. Ainsi lorsqu'il écrit : « De là à en déduire qu'une partie non négligeable de l'action gou-

vernementale est en réalité accomplie aujourd'hui par le Conseil d'État, il n'y a qu'un pas que les concepts sieyèsiens pourraient permettre de franchir puisque, ne relevant pas d'un champ souverainiste, ils ne traduiraient pas cette situation en terme de dépossession ou d'abandon de souveraineté » (p. 327). Peut-on faire un plus grand hommage à l'actualité de la pensée politico-administrative de Sieyès appréhendée dans sa dimension philosophique même ?

Enfin, sans entrer plus avant dans la question de la justice administrative, telle qu'elle est abordée *in fine* dans ce que Pierre-Yves Quiviger appelle « la seconde philosophie administrative de Sieyès », précisons plutôt les apports de ce chercheur à la connaissance d'autres aspects de Sieyès. Hormis les actes du colloque de Paris I sur les « Figures de Sieyès » en cours de parution et dont il a assuré la co-direction avec Jean Salem et Vincent Denis, ce philosophe et historien du droit commence à republier des éditions critiques de textes. D'abord une réédition critique de l'*Essai sur les privilèges* (1788) de Sieyès avec les diverses variantes d'une édition à l'autre, puis un autre texte de 1789, son *Préliminaire à la Constitution française*, de l'an III, et ses deux fameux *Discours du 2 et 18 thermidor* présentés à la Convention, régulièrement discutés par les historiens du droit. La lecture des variantes présente un grand intérêt, en particulier d'un point de vue linguistique, dans un souci très sieyèsien d'une adéquation toujours renouvelée du mot à la chose. Notons enfin l'édition numérique, sur *Révolution Française.net*, de l'*Exposé historique des écrits de Sieyès* par l'allemand Oelsner avec des extraits de textes de Sieyès dont Pierre-Yves Quiviger a pris en compte par ailleurs les variantes, en particulier dans sa réédition de l'*Essai sur les privilèges*. Nous trouvons ainsi au sein de ce texte une mention explicite de l'ontologie, dans son lien à l'art social : « L'ensemble des moyens artificiels qu'ils se créent dans la société, et dont le seul but est d'augmenter la prospérité de tous, Sieyès l'appelle l'établissement public. Il en développe les idées fondamentales, en fixe les termes, et nous donne l'ontologie de l'art social, qu'il faut étudier à la source de cet écrit [son *Préliminaire de la Constitution française*], et connaître sous peine d'être mis hors de cour, lorsqu'on se présentera dans la lice, sans avoir aucune de ses bases dans l'esprit ». Ainsi se précise l'importance que les lecteurs allemands de Sieyès accordent au lien entre ontologie, art social et artifice dans la pensée sieyèsienne.

Jacques GUILHAUMOU

Christine FAURÉ (dir.), **Des Manuscrits de Sieyès**, tome II, 1770-1815, Paris, Honoré Champion, 2007, 726 p., ISBN 978-2-7453-1588-5, 110 €.

Le second volume des manuscrits de Sieyès établi par Christine Fauré avec la collaboration de Violaine Challéat, Jacques Guilhaumou et Françoise Weil, regroupe les « Bibliographies de Sieyès », le « Cahier Smith » et le « Cahier Necker », « Constitution hypothétique », « Discussion sur la Constitution, L'an III » et « Forces simples » (sur le premier volume, *Des Manuscrits de Sieyès 1773-1799*, voir la recension de Raymonde Monnier, dans les *AHRF* n° 324). Comme pour le premier volume avec lequel de nombreux liens sont établis, le lecteur trouvera des transcriptions minutieuses et un appareil critique développé qui, par exemple, propose en note les citations complètes des auteurs auxquels Sieyès se réfère.

De ce législateur clé, Christine Fauré rappelle, dans l'introduction générale, le déplacement des interprétations, comme la distance prise avec Carré de Malberg qui soustrayait Sieyès à l'influence du droit naturel et n'avait pas saisi le caractère novateur de



la jurie constitutionnaire, devenue un classique dans l'histoire du contrôle de constitutionnalité. La découverte de l'œuvre manuscrite tend en effet à sortir Sieyès de la périphérie de l'histoire des idées, confiné à *Qu'est-ce que le Tiers État*, pour le saisir dans sa complexité, à travers des figures successives que repère Jacques Guilhaumou : le spectateur philosophe des années 1770, l'écrivain patriote de la fin des années 1780 auquel succèdent le philosophe législateur puis le métaphysicien.

Sieyès n'a jamais voulu publier ses manuscrits, en partie expurgés comme le laisse supposer la rareté des pièces de 1793. Ce sont donc les coulisses d'une pensée qui sont mises à disposition du chercheur et permettent de saisir une réflexion en construction, constellée de néologismes, spatialisée par des tableaux, des listes, des schémas qui sont restitués. Un tiers du volume est ainsi consacré aux bibliographies de Sieyès (Manuscrit A et Manuscrit B) établies, présentées et annotées par Françoise Weil. Cette bibliothèque idéale qu'il constitue à 22 ans souligne ses curiosités, ses influences, l'itinéraire de sa pensée. Christine Fauré note que pour Sieyès, il n'y a ni supériorité, ni antagonisme des Anciens sur les Modernes, mais une continuité qui se manifeste en particulier dans ses choix d'ouvrages scientifiques et s'exprime par sa volonté de créer une langue nouvelle (voir son goût du néologisme à partir du latin). L'universalité des talents quels que soient les lieux et les époques est la ligne directrice de ses bibliographies. On note par exemple une quantité hors norme (même pour cette époque anglophile) d'ouvrages d'auteurs anglais, écossais ou irlandais, vraisemblablement tirés de la bibliothèque de Jean-Baptiste Suard dans laquelle il a séjourné. Cependant, les commentaires sur ces ouvrages ne résultent pas d'une connaissance directe puisque Christine Fauré conclut de l'étude de ces bibliographies que Sieyès ne sait pas l'anglais. Cet admirateur des réseaux jésuites et oratoriens n'a par ailleurs, à l'exception de d'Alembert, que peu de considération pour les Encyclopédistes.

La troisième partie regroupe les manuscrits de Sieyès sur *La Richesse des nations* d'Adam Smith et sur *l'Administration des finances de la France* de Necker. Ce sont des notes de lecture dans lesquelles Sieyès s'attache seulement aux questions qui touchent à ses préoccupations personnelles. Chez Smith, qu'il lit dans la traduction de l'abbé Blavet, Sieyès trouve le concept de « division du travail » qui est une des notions fondamentales de sa théorie politique. Selon lui, elle « appartient aux travaux politiques comme à tous les genres du travail productif » et elle est « à l'avantage commun de tous les membres de la société ». Le travail politique saisi comme travail productif illustre bien un des procédés que Sieyès utilise fréquemment (son « secret de fabrication » selon Christine Fauré) : le transfert d'une notion d'un champ du savoir à un autre qui en accroît la capacité conceptuelle.

Comme Necker lorsqu'il fait la critique de la gestion Turgot, Sieyès n'est pas favorable à une liberté indéfinie du commerce des grains. Les liens qu'ils établissent entre production et population (« les productions populeuses » écrit Sieyès) et le scepticisme quant à la générosité attendue des propriétaires sont d'autres points communs. L'œuvre de Necker sert de source au Sieyès « ecclésiastique administrateur », souvent négligé, mais qui est mis en avant dans l'introduction du volume. C'est en effet en tant que conseiller commissaire, nommé par le diocèse de Chartres, à la Chambre supérieure du clergé de France, qu'il discute ou conteste les chiffres donnés par Necker et se fait le défenseur des intérêts du clergé face à la pression accrue des finances royales. Sa défense de la dîme, dans son intervention du 10 août 1789, s'inscrit ainsi dans la continuité des manuscrits.

Si l'abbé Sieyès ne partage pas les conceptions des physiocrates sur l'agriculture ou le statut du propriétaire, il puise en revanche dans leur vocabulaire pour élaborer sa pensée politique. La quatrième partie du volume, « Constitution hypothétique », manuscrit rédigé dans les années 1780, s'ouvre ainsi sur le concept d'ordre social qu'il a vraisemblablement emprunté à Le Mercier de la Rivière (*L'ordre naturel et essentiel des sociétés*,

1767). Comme les physiocrates, Sieyès définit un ordre social constitué par l'économie politique (« l'ordre fructifère ») et incluant le maintien de l'ordre public : « Le peuple est donc occupé de la production économique et son gouvernement du régime tutélaire ».

Les relations que Sieyès entretient avec l'œuvre des physiocrates sont complexes, faites d'emprunts et de traductions, mais aussi de critiques, comme celle de la philosophie de l'évidence de Quesnay (voir la présentation du *Grand cahier métaphysique* par Jacques Guilhaumou, dans le premier volume). On notera que les *Doutes proposés aux philosophes économistes* de Mably, critique de *L'ordre naturel et essentiel des sociétés* de Le Mercier de la Rivière fait partie de la bibliographie de Sieyès (Manuscrit A).

Le Sieyès des *Manuscrits* nous éloigne de celui de Paul Bastid exclusivement ancré dans le territoire national et méconnaissant les techniques politiques des autres nations européennes. Ainsi l'élection des magistrats par tirage au sort, influencé par le modèle vénitien censé incarner l'idéal de la Constitution mixte selon Polybe, est symptomatique de son empirisme dans la recherche du meilleur gouvernement et de ses curiosités : il puise dans les modèles européens éprouvés.

Le Sieyès constitutionnaliste est encore au centre de la cinquième partie. Le manuscrit consacré à sa réflexion sur la Constitution en l'an III permet de saisir son accord avec l'esprit du projet de la commission des Onze présenté par Boissy d'Anglas (à propos du contrôle de l'enthousiasme du législateur par exemple), mais aussi le décalage quant aux solutions proposées. En 1789, il contribue à formuler la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et simultanément incarne l'effort et l'inventivité pour échapper à ses conséquences, la « laborieuse subtilité » (Robespierre) de la distinction entre citoyens actifs et passifs étant emblématique. En 1795, alors que son point de vue triomphe apparemment, sa proposition de « jurie constitutionnaire » visant à dompter le jusnaturalisme ne trouve pourtant aucun écho. L'objectif de l'Assemblée qui l'écoute, perplexe, ne consiste plus en effet à s'accommoder des droits naturels, mais à les éradiquer : que la philosophie reste dans les livres et ne se mêle plus des institutions. Or, chez Sieyès, les réflexions métaphysiques, linguistiques, et les propositions constitutionnelles sont associées.

La question du « devoir-être de l'ordre social avec l'individu empirique en son centre » est ainsi au cœur *Des forces simples*, sixième et dernière partie du volume, qui clôt l'analyse engagée dans le *Grand cahier métaphysique* (premier volume). Si Sieyès affirme la continuité de l'ordre naturel et de l'ordre social, il ne s'agit pas de déduire les faits dans l'ordre de l'évidence, sur le mode économiste des physiocrates, mais de considérer l'autonomie individuelle dans la réciprocité humaine. *Des forces simples*, probablement de 1816 selon Jacques Guilhaumou qui présente le manuscrit, est en particulier une critique des Idéologues. Contre les Idéologues qui la rejettent, Sieyès se réclame en effet de la métaphysique, mais d'une métaphysique restreinte à l'expérience humaine, tournée vers les sciences objectives dont l'objet, écrit-il, « consiste à découvrir le vide de tous les systèmes métaphysiques » et donc de « faire la guerre aux mots » des philosophes, souvent vides de sens. Dans le nominalisme sieyésien, le « monde lingual » est étroitement associé au cerveau. L'étude de la dimension philosophique du corpus sieyésien relève donc, selon Jacques Guilhaumou, d'une « philosophie de l'esprit à forte orientation cognitiviste », nourrie, en ce qui concerne les derniers manuscrits, de l'étude attentive des travaux des physiologistes. Suivra donc, dans un volume à venir, l'édition des manuscrits dans lesquels Sieyès commente ces travaux scientifiques, une curiosité de toujours puisque les manuscrits (« A et B ») de la bibliographie font déjà une place conséquente à la médecine, l'hygiène, l'anatomie, la physiologie et aux sciences expérimentales.

